

2016

RAPPORT D'ACTIVITÉ

LE PARTENAIRE POUR LA PROTECTION DU CLIMAT ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
L'AENEC EN CHIFFRES	3
L'ESSENTIEL DE 2016	4
PERSPECTIVES 2017	5
GESTION ÉNERGÉTIQUE	6
RÉALISATIONS	14
ORGANISATION	24
PARTENARIATS	32



« LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS SONT UN LEVIER EFFICACE POUR QUE NOTRE ÉCONOMIE SOIT ÉNERGÉTIQUEMENT PERFORMANTE. »

René Gälli, chef de secteur, AEnEC

« LORSQUE LES PRESTATIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT AMÉLIORENT LA COMPÉTITIVITÉ, L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DEVIENT UNE PRIORITÉ. »

Sonja Studer, membre du comité de direction de l'AEnEC, cheffe de secteur Énergie, Swissmem (VSM)



« EN PERMETTANT LE REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR LE CO₂, LA CONVENTION D'OBJECTIFS DYNAMISE LA PROTECTION DU CLIMAT. »

Martin Kernen, chef de secteur, AEnEC

AVANT-PROPOS

Nous voici à mi-parcours de l'actuelle période d'engagement. Nos 3800 participants sont en pleine mise en œuvre de leurs mesures d'amélioration. En 2016, ils ont poursuivi leurs investissements et redoublé d'innovation pour la protection du climat et la performance énergétique. Pour cette seule année, les entreprises ont une nouvelle fois dépassé les objectifs fixés, en réduisant leurs émissions de CO₂ de 117 307 tonnes et leur consommation d'électricité de 231 427 MWh. Cette dynamique démontre qu'une gestion rentable de l'énergie, le remboursement de la taxe sur le CO₂ et du supplément réseau, la possibilité de valoriser les prestations dépassant les exigences minimales en les vendant sont autant de motivations à la mise en œuvre des conventions d'objectifs.

L'ÉCONOMIE AGIT !

Les PME constituent le thème majeur de l'année. La brasserie Adler à Schwanden (GL) et les sociétés Cendror Récupération SA à La Chaux-de-Fonds (NE) et SIP Industrial Promotion SA à San Vittore (GR) sont représentatives des quelque 1500 entreprises motivées qui participent à notre démarche destinée aux PME, le modèle PME. Durant cette période, l'adaptation du cadre légal a poussé les PME à se lancer dans la gestion de leur énergie. Un succès qui s'explique par la priorité donnée aux mesures d'amélioration et à la simplicité de leur mise en œuvre. Et le potentiel des PME n'est de loin pas épuisé : l'histoire de cette réussite est encore en train de s'écrire, nous sommes actifs !

La seconde moitié de la période d'engagement qui s'ouvre à présent verra se dessiner les contours de la politique énergétique et climatique de l'après-2020. Avec les associations qui nous soutiennent, nous nous engageons pour que le modèle de réussite typiquement suisse – une conjugaison de prescriptions et de responsabilité entrepreneuriale – continue de se développer, dans l'intérêt de l'environnement et dans le respect de l'esprit d'entreprise.



RUDOLF MINSCH
Président

ARMIN EBERLE
Directeur

L'AENEC EN CHIFFRES



406 932

**TONNES DE
CO₂ RÉDUITES**



2253

**GWH D'ÉNERGIE
ÉCONOMISÉS**



460

**MILLIONS DE
FRANCS
ÉCONOMISÉS AU
TOTAL**



3800

**ENTREPRISES
PARTICIPANTES**



97

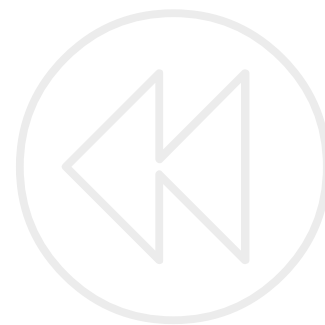
**CONSEILLERS
AENEC
EXPÉRIMENTÉS**



16

**ANNÉES
D'EXPÉRIENCE**

L'ESSENTIEL DE 2016



1.

RÉDUCTIONS MASSIVES POUR LE CO₂ ET L'ÉNERGIE

En 2016, les entreprises ont mis en œuvre quelque 6778 mesures d'amélioration. Ensemble, nos 3800 participants ont ainsi réduit leurs émissions de CO₂ de 117 307 tonnes et ils ont économisé 231 GWh d'énergie. Une fois encore, il apparaît que leurs résultats pour cette période d'engagement seront bien supérieurs à leurs obligations.

2.

ÉCHANGES ENTRE PME CHEZ STADLER RAIL

Les participants à notre modèle Énergie apprécient depuis de longues années leurs échanges d'expériences : leurs rencontres sont riches d'enseignements, stimulantes, et dynamisent leur gestion de l'énergie. Les entreprises de petite et moyenne taille qui participent au modèle PME bénéficient maintenant elles aussi de tels échanges. En 2016, la compagnie Stadler Bussnang SA a ainsi convié les PME à notre petit-déjeuner régional et leur a démontré concrètement que l'efficacité énergétique et le confort vont de pair.

3.

DES RENDEZ-VOUS AU BILAN ÉNERGÉTIQUE NEUTRE

Grâce au marché de l'efficacité et aux excédents de nos entreprises participantes, nos deux Forums annuels, mais aussi le « Silvesterlauf », la célèbre course pédestre populaire zurichoise, et deux autres manifestations ont présenté un bilan énergétique neutre. Comme à chaque fois, nos deux Forums ont remporté un franc succès. Ils se sont tenus cette année à Bâle et à Neuchâtel et ont accueilli 400 participants de l'industrie, des services, des organisations partenaires, des autorités et des associations.

4.

LE PROGRAMME EFFICIENCE+ A ÉTÉ ADJUGÉ

Dans le cadre de nos check-up énergétiques, nous identifions dans de nombreuses entreprises des potentiels d'économie d'électricité à la limite de la rentabilité, qui permettent de dépasser les objectifs prévus dans la convention. En 2016, nous avons mis aux enchères de ProKilowatt notre programme EFFICIENCE+ et nous avons emporté l'adjudication. Notre programme EFFICIENCE+ permet la mise en œuvre de mesures d'amélioration électriques à la limite de la rentabilité dans nos entreprises participantes.

5.

NOS PARTICIPANTS SONT LE CŒUR DE NOTRE ACTION

Nos participants peuvent être une petite PME ou un grand groupe, et ils viennent de tous les horizons de l'économie. Leurs besoins sont donc très variés. Dans le cadre de leur formation à la communication donnée par le spécialiste Thomas Fischer, nos conseillers ont été sensibilisés à divers types de clientèle pour apprendre à encore mieux cibler les besoins de chacun.



PERSPECTIVES 2017

1.

INTERLOCUTEUR APPRÉCIÉ POUR LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE CO₂

Forts de notre longue collaboration avec les entreprises, nous connaissons leur marge de manœuvre et les problèmes que la performance énergétique peut leur poser. La politique se fait ailleurs, mais pour ce qui est de l'appliquer, nous aimons partager notre savoir-faire. Nous sommes ainsi un interlocuteur apprécié de la Confédération, des cantons et de nos organisations fondatrices pour la révision de la loi sur le CO₂ – cette loi entrera en vigueur pour la troisième période, à partir de 2020. Nous montrons en quoi la convention d'objectifs et la taxe incitative forment un duo efficace et ce que l'économie a accompli à ce jour sur cette base.

2.

LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES AU CENTRE DE L'ATTENTION

Les mesures d'amélioration prévues au début de la période ont été analysées dans les entreprises et passées au crible du budget. Un grand nombre passe donc maintenant au stade de la mise en œuvre. En raison des tensions conjoncturelles que subissent les entreprises exportatrices, des investissements sont parfois reportés. Portées par un dynamisme économique qui engendre pour elles une croissance à long terme supérieure à 10 %, d'autres entreprises en revanche doivent prévoir des changements dans leur convention. Un suivi permanent des entreprises et des mesures d'amélioration est alors crucial.

3800

Relais entre les entreprises et les autorités, nous rendons le monde politique attentif aux besoins de nos 3800 participants.

3.

DES ÉCHANGES ENTRE PME JUSQUE SOUS TERRE

Nos participants au modèle PME continuent d'échanger leurs expériences. En janvier 2017, ils se sont ainsi retrouvés autour du troisième petit-déjeuner organisé dans ce but, et dans un lieu peu banal : la table des 35 participants était dressée sous terre, dans le tunnel d'essai de Hagerbach à Flums. Deux autres petits-déjeuners régionaux sont prévus pour nos PME participantes.

4.

PREMIÈRE MISE AUX ENCHÈRES EFFICIENCE+ AU PRINTEMPS 2017

Notre programme EFFICIENCE+ favorise la mise en œuvre de mesures d'amélioration à la limite de la rentabilité par nos entreprises participantes. Nous estimons à près d'un million de francs les investissements qui découleront de la première mise aux enchères au printemps. Une deuxième mise aux enchères pour 2017 est d'ores et déjà prévue.

5.

DE PLUS EN PLUS DE CANTONS ADOPTENT LE MODÈLE DES GRANDS CONSOMMATEURS

Tandis que le canton de Soleure a déjà passé à l'application de ce modèle, les cantons de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville et du Jura prévoient d'introduire le modèle des grands consommateurs en 2017. Prêts face à la concurrence d'autres modes d'exécution, nous participerons à nouveau activement aux séances d'informations des cantons, en mettant notre devise en œuvre : la gestion de l'énergie par et pour l'économie. Depuis 2001.

GESTION ÉNERGÉTIQUE

Notre gestion efficace de l'énergie s'impose depuis des années

Depuis 2001, nous offrons aux grandes, moyennes et petites entreprises du pays un service de gestion énergétique complet, hors de tout parti pris ou intérêt vis-à-vis des agents énergétiques et des produits. Nos outils sont fiables et faciles à utiliser. Ils sont certifiés ISO et reconnus par la Confédération et par les cantons. Les possibilités propres à chaque entreprise et la rentabilité de la mise en œuvre pour l'exploitation sont au cœur de notre démarche.

L'AUTONOMIE DANS LA RÉALISATION, SOURCE DE DYNAMISME

La protection du climat est aussi pertinente d'un point de vue économique : partenaire reconnu, venant de l'économie et travaillant pour elle, nous aidons les entreprises à économiser de l'énergie, et donc de l'argent. Indépendamment du modèle retenu par l'entreprise – modèle Énergie ou modèle PME –, le processus de gestion de l'énergie est le même : nous mettons en évidence le potentiel d'économie d'énergie. Sur cette base, nous formulons les objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de CO₂. Nous dressons alors pour l'entreprise une liste des mesures d'amélioration qui permettent à celle-ci d'atteindre ses objectifs – que ceux-ci découlent d'une obligation ou qu'ils soient volontaires.

Accompagnés par nos conseillers expérimentés, nos participants décident eux-mêmes des mesures qui seront appliquées et du calendrier de mise en œuvre. Chaque année, nous vérifions à quel stade nos participants se situent par rapport à leurs objectifs. Grâce à notre gestion de l'énergie et à la collaboration motivante au sein des groupes, un grand nombre de nos participants économisent de l'énergie et réduisent leur émissions de CO₂ bien au-delà de leurs obligations légales.



Les mesures d'amélioration sont la clé du succès

Un catalogue individualisé de mesures est élaboré pour chaque entreprise. Les projets proposés doivent être rentables, Les économies de kWh et les réductions des émissions de CO₂ sont assorties d'une durée d'amortissement. Nous proposons plus de 300 mesures d'amélioration normées. Les entreprises qui participent au modèle PME réalisent des mesures d'économie d'énergie en majorité dans les domaines du bâtiment, de l'éclairage et de la production de chaleur.



BÂTIMENT

Dans le bâtiment, les mesures d'amélioration consistent typiquement à isoler les toitures et les plafonds de caves. Mais les mesures les plus prisées englobent l'isolation du reste de l'enveloppe, le remplacement de fenêtres ou la fermeture d'ouvertures de bâtiments non utilisées. En plus d'économiser l'énergie, les mesures prises dans le bâtiment améliorent le confort et la sécurité. Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons les encourage.

17 100 MWh/an
2 800 tCO₂/an
1 711 200 CHF/an



ÉCLAIRAGE

Pour l'éclairage, les mesures consistent souvent à remplacer des luminaires et ampoules, réguler l'éclairage au moyen de détecteurs de présence et de capteurs de luminosité. Outre l'amélioration du confort visuel et de l'esthétique, le passage à l'éclairage LED réduit les coûts d'entretien grâce à des remplacements plus rares. Dans l'éclairage, beaucoup de mesures sont très rentables. Le programme de subvention EFFICIENCE+ soutient des projets dans ce domaine.

16 200 MWh/an
0 tCO₂/an
1 615 500 CHF/an



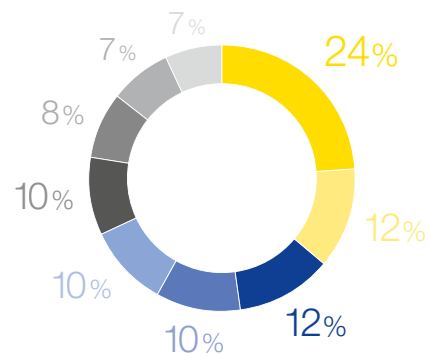
PRODUCTION DE CHALEUR

Dans le domaine de la production de chaleur, les mesures consistent notamment dans le remplacement d'une chaudière à mazout, l'utilisation des rejets thermiques des gaz de fumées ou l'abaissement de la limite de chauffage. L'optimisation du fonctionnement des installations par des réglages offre des économies d'énergie sans grand investissement.

14 400 MWh/an
2 400 tCO₂/an
1 439 500 CHF/an

EFFET DE TOUTES LES MESURES D'AMÉLIORATION DU MODÈLE PME EN %

- Chaleur
- Bâtiment
- Éclairage
- Machines, appareils électriques et TIC
- Ventilation
- Substitution
- Installations de froid
- Mesures d'amélioration propres à certains secteurs économiques
- Air comprimé



Nos produits et outils sont conçus pour les besoins des entreprises



MODÈLE ÉNERGIE

Notre modèle Énergie couvre les besoins des moyennes et grandes entreprises dont les frais annuels d'énergie dépassent 500 000 francs et qui opèrent avec des processus complexes. L'entreprise qui l'adopte bénéficie de l'appui de nos modérateurs et modératrices expérimentés. Toute entreprise du modèle Énergie fait aussi partie d'un groupe qui lui offre des échanges réguliers d'expérience et de savoir-faire. La participation au modèle Énergie est obligatoire pour obtenir le remboursement du supplément réseau.



MODÈLE PME

Notre modèle PME s'adresse aux petites et moyennes entreprises dont les dépenses énergétiques annuelles sont inférieures à un million de francs. Il est particulièrement intéressant pour les entreprises qui n'ont pas de responsable énergétique et qui consomment peu d'énergie pour les processus. Nos conseillers et conseillères PME déterminent leur potentiel de performance énergétique et leur apportent leur savoir-faire. Participer au modèle PME est économiquement intéressant pour des frais énergétiques annuels de 20 000 francs et plus. Nous organisons des petits-déjeuners régionaux pour permettre à nos participants du modèle PME de bénéficier de l'expérience des uns et des autres.



LE PROGRAMME D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES VÉHICULES ET TRANSPORTS

Notre programme d'efficacité énergétique des véhicules et transports est une incitation à la mise en œuvre volontaire de mesures de réduction des émissions de CO₂ liées aux carburants, en complément des conventions d'objectifs conclues dans le cadre du modèle Énergie ou du modèle PME. Actuellement, la Confédération délivre des attestations pour les réductions prouvées d'émissions de CO₂, obtenues par l'utilisation de véhicules utilitaires électriques ou par le transfert de marchandises de la route au rail. L'AEnEC transmet les attestations à la fondation KliK. Chaque tonne de CO₂ non émise est rémunérée à hauteur de 130 francs.



OUTILS EN LIGNE

Nos outils de check-up et de suivi, disponibles en ligne, sont certifiés conformes à la norme ISO 50001. Une conformité précieuse pour nos entreprises participantes intéressées par une démarche de certification : l'emploi des outils de l'AEnEC signifie que bon nombre d'exigences ISO sont automatiquement remplies, ce qui allège sensiblement la charge administrative.

Une seule convention d'objectifs pour toutes les exigences et tous les remboursements

Les exigences légales de réduction des émissions de CO₂ et d'amélioration de l'efficacité énergétique sont fixées d'abord au niveau fédéral, dans la législation sur le CO₂ et sur l'énergie, mais aussi au niveau des cantons, dans le modèle sur les grands consommateurs. Grâce à l'élaboration de propositions d'objectifs individualisées et à la conclusion de conventions d'objectifs, nous garantissons à nos participants une application efficace et rentable de ces exigences légales. La convention d'objectifs est une référence commune pour l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), pour l'entreprise et pour les autorités. Elle permet à l'entreprise, si éligible, d'obtenir le remboursement de la taxe sur le CO₂ et du supplément réseau de la Confédération, mais aussi d'être exemptée de l'application de dispositions cantonales détaillées.

BOOM DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Des études montrent que les conventions d'objectifs exercent des effets positifs sur la gestion de l'énergie dans les entreprises : les entreprises qui ont conclu une convention d'objectifs améliorent plus fortement leur efficacité énergétique que celles qui acquittent la taxe incitative sur le CO₂ sans pouvoir en obtenir le remboursement.

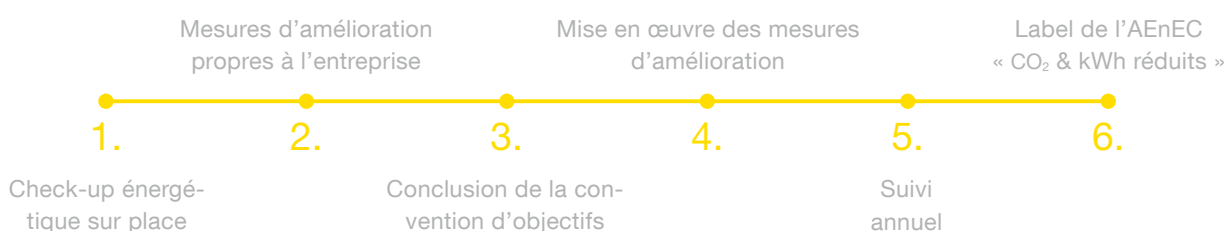
REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR LE CO₂

L'exemption du paiement de la taxe sur le CO₂ est possible seulement pour les entreprises dont les activités sont expressément définies dans l'ordonnance sur le CO₂ et dont les émissions annuelles de CO₂ se montent à 100 tonnes au moins. En 2016, la taxe se montait à 84 francs la tonne de CO₂. L'une des bases permettant le remboursement de cette taxe est le dépôt d'une proposition d'objectifs. La proposition est élaborée dans le cadre de la participation au modèle PME ou au modèle Énergie de l'AEnEC.

REMBOURSEMENT DU SUPPLÉMENT RÉSEAU

Perçu sur chaque kWh consommé, le supplément réseau a été introduit pour promouvoir les énergies renouvelables et les mesures de protection des eaux. En 2016, il se montait à 1,3 centime par kWh. Depuis 2014, les entreprises à forte consommation d'électricité, dont les frais d'électricité représentent 5 % au moins de la valeur ajoutée brute, peuvent en obtenir le remboursement partiel ou intégral, pour autant qu'elles aient entre autres conclu une convention d'objectifs et qu'elles participent au modèle Énergie de l'AEnEC.

MISE EN ŒUVRE SIMPLE EN SIX ÉTAPES





Récupérer des métaux nobles suppose un grand apport d'énergie dont Cendror Récupération SA, par de nouveaux équipements et procédés, accroît sans cesse l'efficacité.

MÉTAUX PRÉCIEUX. COMME L'ÉNERGIE ...

Un jeu d'adresse énergétique sur fond de hautes températures.

A 1000 mètres d'altitude, La Chaux-de-Fonds est un haut-lieu de l'horlogerie : artisanale dès le XVIII^{ème} siècle, industrielle depuis le XIX^{ème}. Qui dit horlogerie dit travail fin des métaux. L'entreprise Cendror SA est spécialisée dans la récupération des métaux précieux à partir de déchets d'atelier.

Votre secteur d'activités a une longue histoire ...

Oui, l'essor horloger dans les Montagnes neuchâteloises y a suscité l'implantation de fonderies capables de retirer de déchets d'atelier les moindres poussières de métaux nobles. Dont en 1872 la fonderie Hochreutiner & Robert SA, installée au centre-ville, au cœur de la ruche bourdonnante de l'activité horlogère - la ruche figure sur les armoiries de La Chaux-de-Fonds.

1872

Continuatrice d'une fonderie née au XIX^{ème} siècle, Cendror Récupération SA entretient des valeurs d'excellence mûries avec l'essor horloger.

Cette fonderie a œuvré dans ses premiers locaux jusqu'en 2002. Mon père, Pierre-Alain Benoît, qui y était employé, en a alors repris l'activité, l'a rebaptisée Cendror Récupération SA et l'a relocalisée en périphérie est de la ville.

Un tandem dirige Cendror ?

Mon père dirige encore l'entreprise, je suis à ses côtés depuis 2004. Nos 23 employés se répartissent pour deux-tiers dans les ateliers et un tiers à l'administration. Avec les Benoît père & fils en trait d'union : nous œuvrons au laboratoire !

Cendror est au service des entreprises locales ?

Les horlogers, leurs sous-traitants et quelques autres nous confient une centaine de tonnes de déchets par an. Des mélanges soit purement métalliques – tournures, limailles, déchets de polissage, barres, fils notamment –, soit contenant seulement quelques dizaines de grammes de métaux intéressants à la tonne : résidus de fonderie, creusets, briques de four, résidus d'affinage, balayures, brosses, chiffons, vêtements, bains galvaniques, boues d'épuration industrielle, et déchets électroniques et dentaires pour ne citer que ces exemples.

Les métaux intéressants ?

Or, argent, platine et palladium, cruciaux pour des industries variées, pas seulement celle du luxe ! À l'occasion rhodium, ruthénium et iridium. Et parfois, hors métaux, des diamants sertis que nous isolons par dissolution.

Cendror fait partie d'un petit cercle économiquement important ?

Cendror est affiliée, avec 14 autres entreprises, à l'Association Suisse des Fabricants et Commerçants de Métaux Précieux (ASFCMP), qui assure

un pourcentage important des exportations helvétiques. L'ASFCMP entretient la réputation mondiale de la branche, forte de sa main-d'œuvre qualifiée – 1500 emplois directs et 1000 indirects –, ses qualités de gestion et d'innovation et ses liens féconds avec l'horlogerie, la joaillerie, le secteur bancaire. Et aussi, l'ASFCMP soutient des standards élevés pour l'environnement et les droits sociaux et humains.

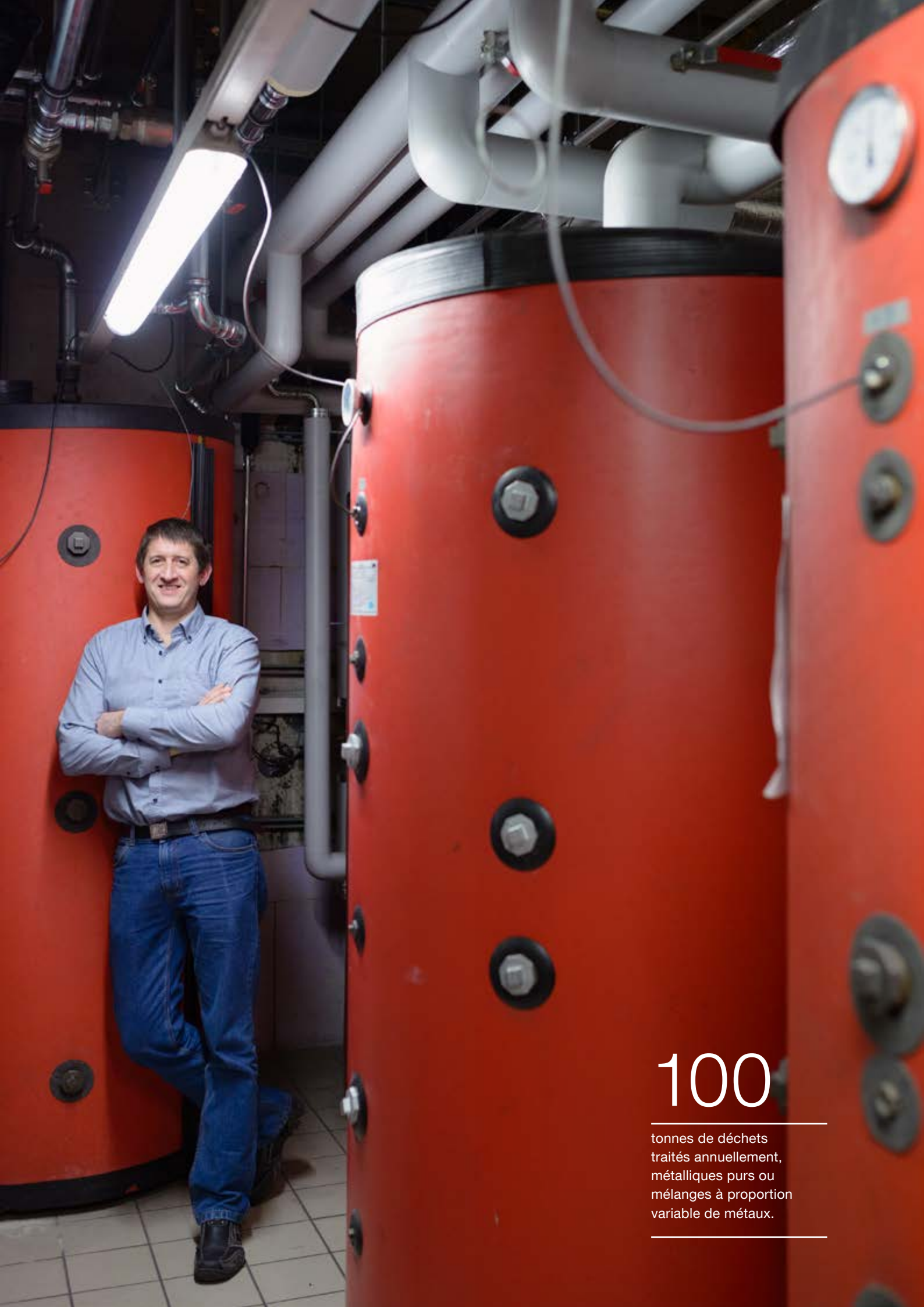
Cendror est de fait certifiée ?

En 2016, Cendror a obtenu la certification du Responsible Jewellery Council. Nous affichons ainsi notre attachement à un commerce responsable tout en encourageant nos clients et fournisseurs à respecter les valeurs prônées par cette certification. Sans oublier notre engagement pour l'environnement par une efficacité énergétique sans cesse améliorée et une conformité aux normes fédérales quant aux rejets gazeux.

→ www.cendror.ch

THIERRY BENOÎT

Thierry Benoît a intégré en 2004 la fonderie que son père, Pierre-Alain Benoît, avait reprise en 2002 après y avoir été de longue date employé. Renommée Cendror Récupération SA, relocalisée en périphérie de La Chaux-de-Fonds, l'entreprise est aujourd'hui dirigée par ce tandem touche-à-tout : administration, travaux de laboratoire, réflexion et gestion énergétique ...



100

tonnes de déchets
traités annuellement,
métalliques purs ou
mélanges à proportion
variable de métaux.

RÉALISATIONS

Contribution importante et continue de l'économie aux objectifs de la politique climatique et énergétique suisse

Nous assurons le lien entre économie et politique : nous aidons notre économie à atteindre les objectifs climatiques et les objectifs d'efficacité qui lui sont fixés par la Confédération et les cantons. Mandatés par la Confédération en tant qu'organisation de mise en application, nous accomplissons les tâches incombant à l'économie selon la législation sur le CO₂ et sur l'énergie. Dans les cantons, nous sommes partenaires de la mise en œuvre du modèle des grands consommateurs.

Nous aidons donc les entreprises à élaborer leurs conventions d'objectifs et leurs propositions d'objectifs pour leur gestion de l'énergie. Nos participants peuvent ainsi soumettre à la Confédération une demande d'exemption de la taxe sur le CO₂ et une demande de remboursement du supplément réseau, et demander

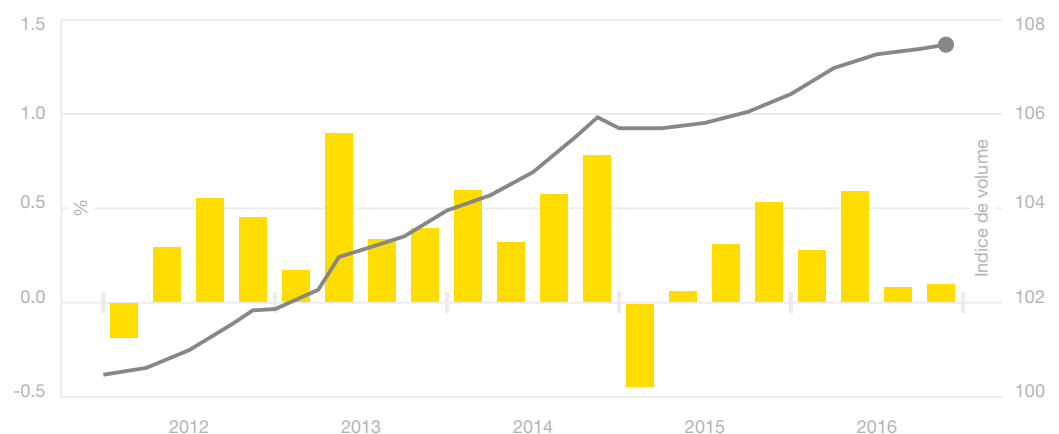
aux cantons à être exemptés de l'application de dispositions légales détaillées.

UN PARTENAIRE FIABLE

Depuis l'introduction de la loi sur le CO₂, l'économie a systématiquement dépassé ses objectifs et le nombre des entreprises qui participent librement à notre gestion de l'énergie a crû en continu. Fin 2016, 3800 entreprises avaient élaboré 2222 conventions d'objectifs avec notre appui. Ces chiffres représentent presque la moitié de toutes les émissions de CO₂ de l'économie. Grâce aux progrès de la technique, de nouveaux potentiels rentables sont régulièrement mis en évidence. Entre 2013 et 2016, nos participants ont réduit leurs émissions de CO₂ de près de 9 %. Dans le même temps, le produit intérieur brut (PIB) a crû de 8 %.

PIB POUR COMPARAISON

■ PIB désaisonnalisé
■ Variations en % par rapport au trimestre précédent



Source : Secrétariat d'État à l'économie SECO

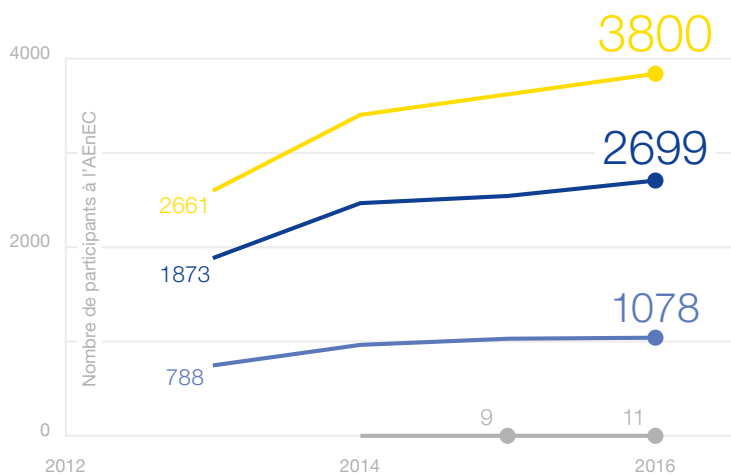
Augmentation du nombre de participants et des conventions d'objectifs

En 2016, deux cents entreprises environ ont décidé d'adopter notre gestion de l'énergie ; durant cette même année, 181 autres entreprises ont conclu leur convention d'objectifs. Dans l'ensemble, nos entreprises participantes se sont surtout attachées à mettre en œuvre

les mesures d'amélioration dans leurs exploitations. En 2016, un total de 6778 mesures d'amélioration ont été mises en œuvre. Ce chiffre établit un nouveau record. Les résultats que nous sommes en mesure de présenter sont à la hauteur !

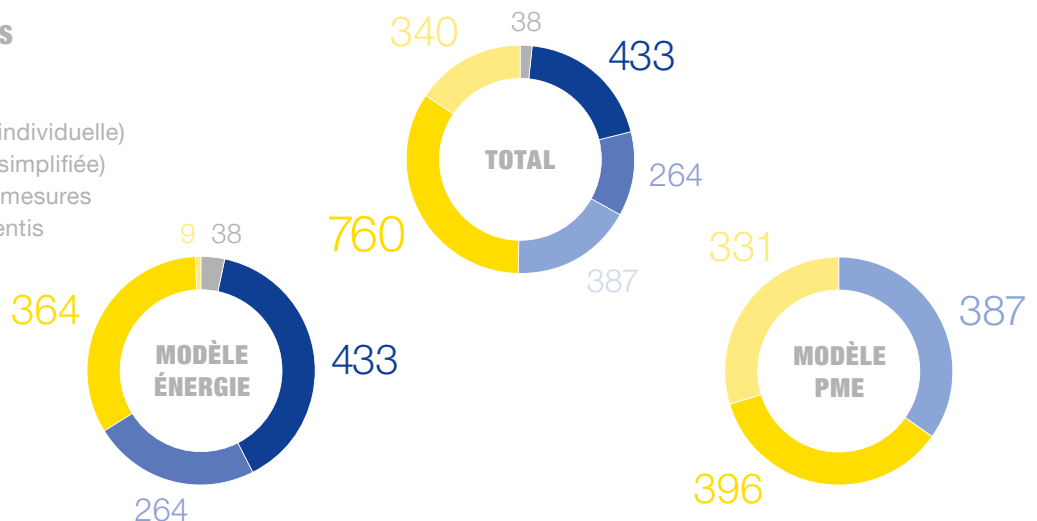
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS DE 2013 À 2016

- Total (y compris le suivi pour des tiers)
- Modèle Énergie
- Modèle PME
- Groupes Transport



NOMBRE DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS

- SEQE
- Trajectoire de réduction (individuelle)
- Trajectoire de réduction (simplifiée)
- Objectifs fondés sur des mesures
- Objectifs librement consentis (grands consommateurs)
- Objectifs librement consentis



Année record pour la mise en œuvre des mesures d'amélioration

ÉVOLUTION DE L'EFFET DES MESURES D'AMÉLIORATION

	CO ₂ (tonnes)	Électricité (MWh)	Énergie totale (MWh)	Économies (francs)
EFFET CUMULÉ DES MESURES DE 2013 À 2016				
Modèle PME	23 525	51 200	152 212	15 000 000
Modèle Énergie	383 406	652 332	2 101 390	210 000 000
Total	406 932	703 532	2 253 602	225 000 000

MESURES D'AMÉLIORATION MISES EN ŒUVRE EN 2016

Modèle PME	6 424	14 092	49 811	5 000 000
Modèle Énergie	110 884	217 336	632 780	63 000 000
Total	117 307	231 427	682 592	68 000 000

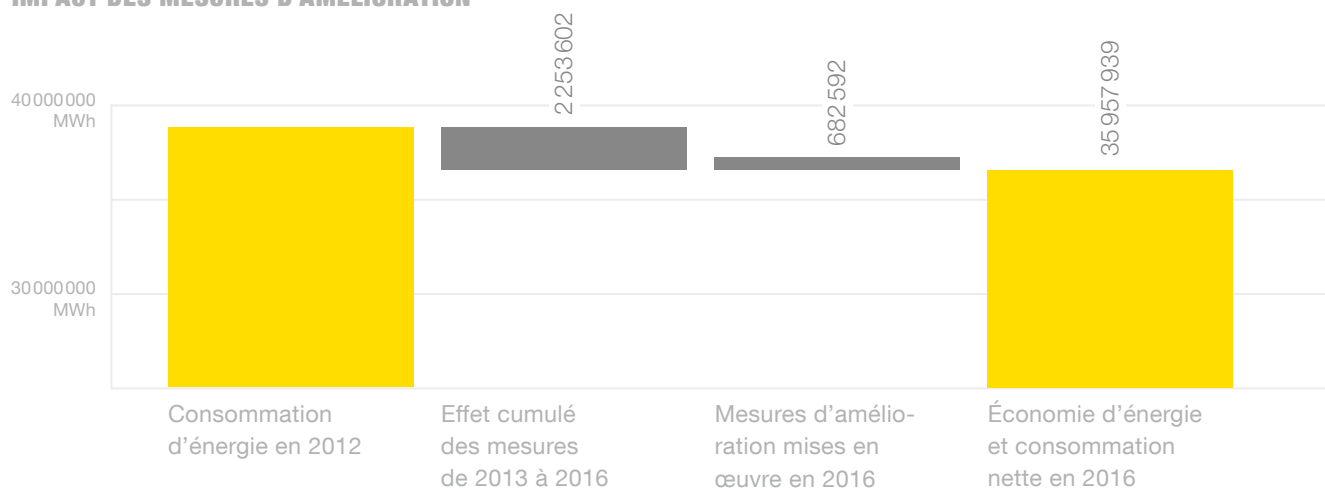
CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE CO₂ EN 2016

Modèle PME	152 352	979 702	1 777 676	178 000 000
Modèle Énergie	4 031 312	13 164 931	34 180 263	3 418 000 000
Total	4 183 663	14 144 633	35 957 939	3 596 000 000

REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR LE CO₂ EN 2016

235 000 000

IMPACT DES MESURES D'AMÉLIORATION

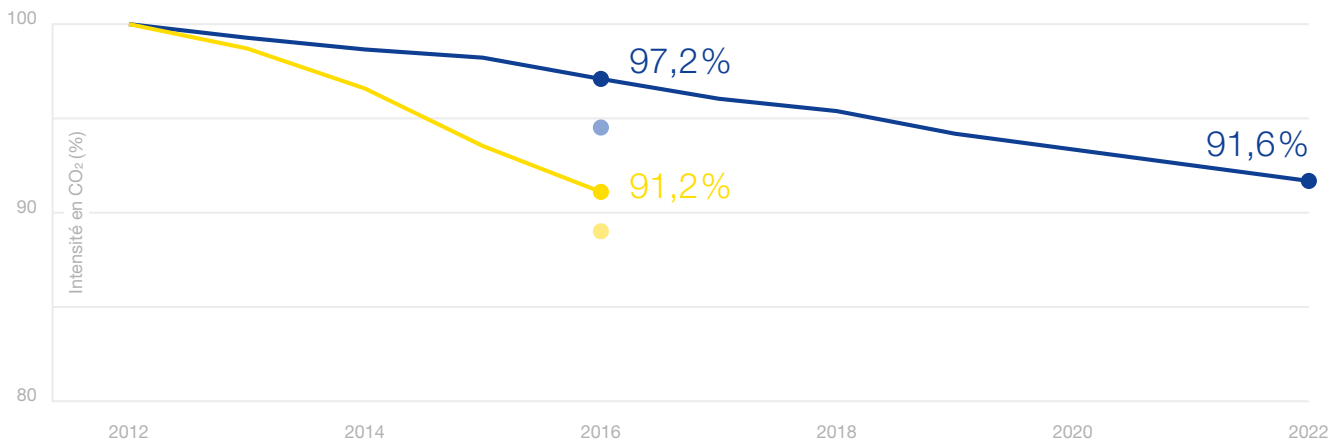


Objectif déjà atteint pour l'intensité en CO₂

ÉVOLUTION DE L'INTENSITÉ EN CO₂ DE 2012 À 2016

Normée DJ

- Combustibles : objectif
- Combustibles : objectif au même stade de la période précédente (2006)
- Combustibles : résultats
- Combustibles : résultats au même stade de la période précédente (2006)



L'intensité en CO₂ présente une évolution réjouissante. Grâce aux mesures d'amélioration mises en œuvre depuis 2013, 400 000 tonnes de CO₂ ont été économisées jusqu'à la fin de 2016, dont pas moins de 117 307 tonnes en 2016. Compte tenu des 4,1 millions de tonnes de CO₂ émises (combustibles), l'intensité en CO₂ est aujourd'hui de 91,2 %. L'objectif de 91,6 % visé à l'horizon 2022 est déjà atteint et les exigences de la Confédération pour la protection du climat une fois de plus dépassées.

BILAN SOLIDE À MI-PARCOURS

L'année 2016 marque la moitié de la période actuelle. Les résultats obtenus à ce jour déterminent une situation très proche de celle relevée à mi-parcours de la première période. Les valeurs ne sont que faiblement moins élevées. Ce faible écart s'explique notamment parce qu'il n'est possible de mettre en œuvre qu'une seule fois les mesures de substitution que sont par exemple le passage du mazout au gaz ou le passage des combustibles fossiles au bois ou au biogaz. De plus, il n'est plus possible

de faire valoir le raccordement à un réseau de chaleur à distance. La baisse sensible de l'intensité est un succès, en particulier compte tenu de la progression en termes réels de 5 % de l'économie durant la période 2012 à 2016.

LE PROGRAMME D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES VÉHICULES ET DES TRANSPORTS VA BON TRAIN

Les économies supplémentaires de CO₂ réalisées dans le cadre du programme d'efficacité énergétique des véhicules et des transports présentent une légère augmentation en 2016. L'effet des mesures se monte à 145 tonnes de CO₂ dans le cadre du programme des poids lourds électriques et à 9468 tonnes de CO₂ pour le transfert de la route au rail.

RÉDUCTIONS VOLONTAIRES

Dans le cadre de leur convention d'objectifs, nos participants peuvent se fixer eux-mêmes des objectifs de réduction de leur consommation de carburant. Jusqu'en 2016, ils ont économisé dans ce cadre 5880 tonnes de CO₂.

14
millions

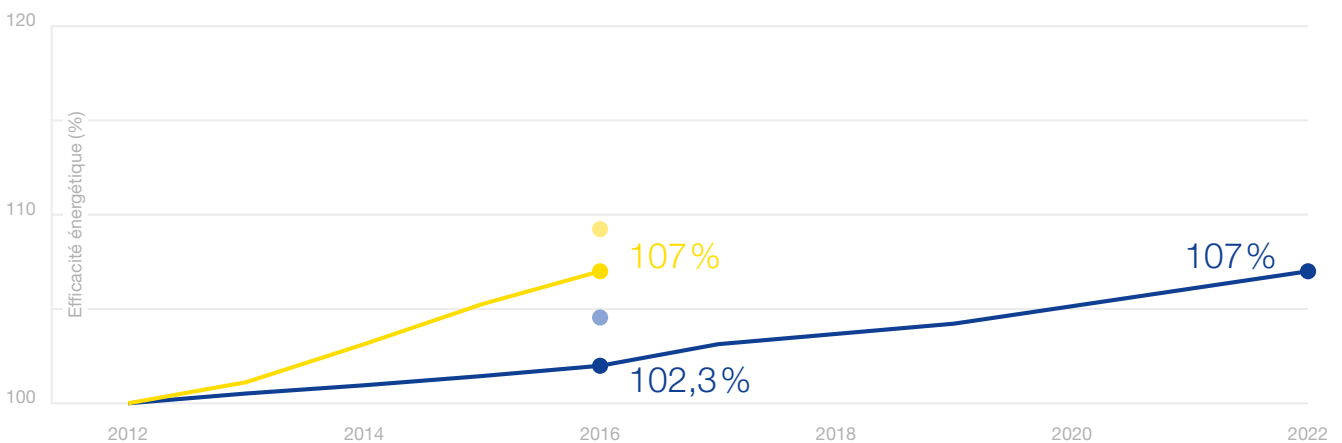
Quatorze millions de MWh d'électricité, c'est près d'un quart de la consommation d'électricité de la Suisse.

Amélioration continue de la performance énergétique

ÉVOLUTION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE 2012 À 2016

Normé DJ

- Efficacité énergétique globale : objectif
- Efficacité énergétique globale : objectif au même stade de la période précédente (2006)
- Efficacité énergétique globale : résultats
- Efficacité énergétique globale : résultats au même stade de la période précédente (2006)



Si l'on considère tous les modèles et agents énergétiques, l'évolution de l'efficacité énergétique est également très réjouissante : jusqu'à la fin de 2016, les participants ont amélioré leur efficacité énergétique de 7 % par rapport à 2013. Ce résultat équivalait déjà à l'objectif prévu pour l'année 2022.

Par ailleurs, l'effet dégagé par les mesures pour la seule année 2016 est le plus élevé jamais obtenu, il faut le souligner. De plus, à elles seules, les mesures d'amélioration électriques et thermiques mises en œuvre en 2016 ont apporté une amélioration de l'efficacité énergétique de plus 680 000 MWh. Cette amélioration repose sur les consommations consignées à la fin de 2016 dans les conventions d'objectifs : plus 14 millions de MWh pour l'électricité et près de 22 millions de MWh pour la chaleur.

DES ÉCONOMIES D'ÉLECTRICITÉ CONSIDÉRABLES

Les économies d'électricité dégagées en 2016 présentent un supplément de 200 000 MWh

par rapport aux économies prévues. Ce chiffre est équivalent à la consommation énergétique de 40 000 ménages. S'agissant de l'électricité, l'effet total des mesures à la fin de 2016 dépasse 700 000 MWh. Compte tenu de l'économie d'électricité déjà réalisée durant la première période, de 1,3 million de MWh, nos participants affichent des économies d'électricité considérables en mettant en œuvre les mesures d'amélioration prévues dans leurs conventions d'objectifs. Cette économie est équivalente à la production des sources d'énergie renouvelable qui ont bénéficié d'après en 2015 ou encore à la production de la centrale de Beznau II.

CERTIFICATS POUR L'ÉCO-ÉLECTRICITÉ

Les entreprises ont la possibilité de comptabiliser à titre de mesure d'amélioration, dans une proportion limitée, l'achat d'éco-électricité de qualité reconnue (de type « Naturemade Star »). Globalement, les participants de l'AEnEC ont acquis plus de 220 000 MWh d'électricité de cette qualité.

1,96
million de kWh

Depuis 2000, les entreprises ont économisé autant d'électricité qu'en ont produit en 2015 les sources d'énergie renouvelables – force hydraulique, photovoltaïque et biomasse – qui bénéficient d'appuis.

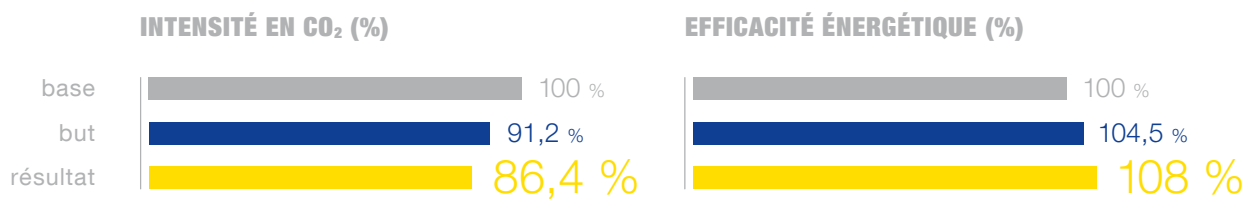
Protection du climat et performance énergétique de nos participants dans le modèle PME

Le modèle PME dégage des résultats impressionnants : comparée à l'évolution de toutes les conventions d'objectifs, l'évolution de l'intensité en CO₂ des PME montre que les économies de CO₂ sont nettement plus élevées dans les PME. Les PME présentent déjà une intensité en CO₂ de 86,4 %, comparée à un résultat global de 91,2 %. Ces chiffres sont le reflet de la motivation des PME à gérer l'énergie dans leurs exploitations grâce à un objectif de mesures élaboré avec notre appui.

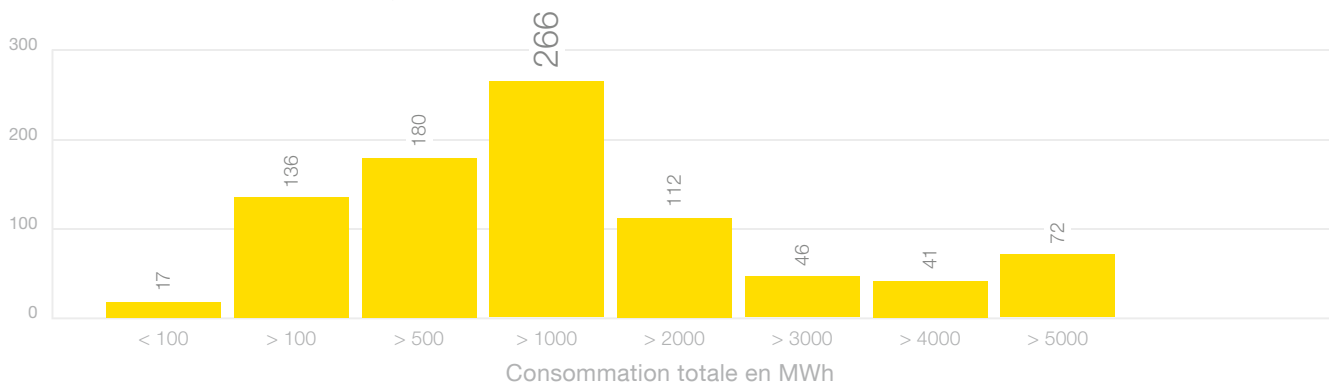
FORTE DIVERSITÉ DES PME

Nos participants vont des PME qui consomment peu d'énergie, dont les coûts annuels d'énergie sont inférieurs à 20 000 francs, aux grandes exploitations dont les coûts annuels d'énergie atteignent un million de francs. Le modèle PME représente tous les secteurs économiques. Beaucoup de ses participants sont actifs dans l'hôtellerie, la métallurgie, l'industrie alimentaire et le commerce (de détail).

OBJECTIFS FONDÉS SUR UNE MESURE DANS LE MODÈLE PME



PARTICIPANTS AU MODÈLE PME SELON LEUR CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE TOTALE





Chez Cendror Récupération SA,
faire toujours mieux au plan éner-
getique s'inscrit tres naturelle-
ment dans un ensemble plus large d'en-
gagements et de valeurs humaines.

UNE ÉNERGIE DE CHERCHEUR D'OR !

Cendror Récupération SA, ou comment exploiter deux filons : les métaux précieux et les économies d'énergie.

On l'imagine, dans une entreprise vouée à revaloriser des métaux nobles tirés de mélanges, de bains toxiques, de gangues de déchets variés, parfois en concentration très faible, l'énergie est un autre élément précieux à considérer. Cendror Récupération SA participe à l'AEnEC depuis 2013. « Notre motivation était de nous montrer responsables vis-à-vis d'une ressource, et d'être conseillés afin de nous rapprocher de critères de durabilité exigeants. Notre objectif n'était donc pas financier, nous étions prêts à investir à perte ! », précise l'administrateur Thierry Benoît. Néanmoins, quelques fortes mesures ont déjà porté des fruits : depuis 2015, Cendror se voit rembourser la taxe CO₂.

OUTILS GOURMANDS EN ÉNERGIE

« L'or peut se trouver en solution, il suffira alors d'introduire une cathode dans un bain cyanuré ayant servi à arracher un placage, explique Thierry Benoît. La cathode se couvrira d'or qu'on grattera avant de le fondre en lingot. » Fondre ? On entrevoit d'emblée les hautes températures qui appellent bien de l'énergie. Cendror utilise ainsi quatre incinérateurs à gaz, analogues aux fours crématoires. Ces fours sont dévolus à l'incinération poussée des déchets non métalliques, des cendres desquels on retirera les métaux précieux. Trois autres fours, à induction, permettent par action magnétique la fonte des cendres, et la fusion sélective de déchets purement métalliques. Une autre chaîne de traitement assure le riblage, c'est-à-dire le concassage jusqu'à une granulométrie de 0,2 mm

de gros volumes de déchets mêlés, que Cendror ne peut traiter et qui sont exportés vers des affineurs disposant de fours rotatifs, type hauts-fourneaux. Toutes ces opérations en entraînent d'autres non moins exigeantes en énergie : le refroidissement des fours et des fumées, ainsi que le nettoyage de ces dernières et de l'air circulant.

SOLUTIONS ÉLÉGANTES

« Ces exigences énergétiques, des mesures judicieuses ont permis de les réduire », souligne Jordan Giraud, conseiller de l'AEnEC. La gourmandise des fours à gaz d'abord. « Sur tous, la quantité d'air nécessaire aux brûleurs a été optimisée : la mesure en continu du taux d'oxygène à la sortie du four permet un ajustement de la charge d'air. Une juste proportion d'air par charge de déchets évite qu'on consomme inutilement, pour l'air en excès, du gaz de chauffage, de l'air de refroidissement et de l'électricité. » Les fumées sortant des fours et les particules fines issues du riblage sont entraînées par des ventilations électriques vers des tours de lavage, pour traitement soit liquide à l'eau, soit à sec à la chaux. Le refroidissement des fumées doit les ramener de 700 °C à 100 °C. Il est désormais assuré par free cooling, sur le toit, et par un échangeur de chaleur qui permet le chauffage des locaux.

« Tous les excédents de chaleur ne peuvent être valorisés dans l'entreprise », regrette Thierry Benoît. La production d'électricité, envisagée, laisse entrevoir un rendement faible. Une

centrale laitière proche pourrait bénéficier de l'eau chaude, selon une étude – en application d'un principe d'écologie industrielle incitant aux échanges de ressources entre entreprises voisines. Une éventualité encore à concrétiser. Cendror doit inaugurer un nouveau bâtiment dédié à son secteur chimie, « l'occasion d'utiliser davantage de cette chaleur pour nos locaux », se réjouit Thierry Benoît.

➔ www.cendror.ch

1. FREE COOLING

pour les fours à induction, en remplacement de trois blocs frigorifiques individuels livrés initialement.

2. OPTIMISATION

par une sensibilisation du personnel à l'optimisation des fours, mélangeurs et concasseuses.

3. SOLAIRE

déjà installés : 100 m² de panneaux et bientôt 148 m² supplémentaires, contribution à terme correspondant à environ 10 % de la consommation globale de l'entreprise.

4. ÉCLAIRAGES

améliorés par les sources LED à venir dans tous les bureaux et ateliers.



600°C

Les fumées sortant des fours sont refroidies de 600°C pour être ramenées de 700 à 100°C. L'opération est assurée par une installation de free cooling sur le toit et un échangeur de chaleur qui permet de chauffer des locaux.

ORGANISATION

Organisation à but non lucratif issue de l'économie et au service de l'économie

Depuis notre fondation en 1999 par les principales associations économiques et le démarrage de nos activités en 2001, nous effectuons avec fiabilité les tâches relevant de la politique climatique et énergétique qui reviennent à l'économie. Organisation de services à but non lucratif, nous offrons à nos participants un service de gestion énergétique complet, reconnu par la Confédération et les cantons et certifié selon ISO 50001. Nos services sont réalisés en toute indépendance, hors de tout parti pris ou intérêt vis-à-vis des agents énergétiques et des produits. Les possibilités propres à chaque entreprise et la rentabilité des mesures d'amélioration proposées se situent au cœur de notre démarche.

PRÉSENCE NATIONALE

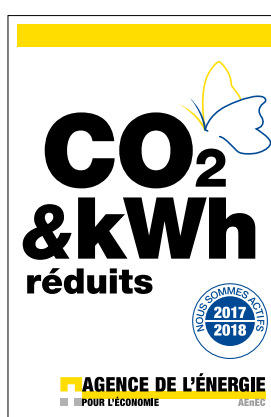
Aux quatre coins du pays, grandes ou petites, les entreprises des secteurs économiques les plus divers sont de plus en plus nombreuses à s'appuyer sur notre système incitatif attentif à leurs besoins et sur nos solutions individualisées. Nous comptons aujourd'hui 3800 participants, soit une participation en croissance de 5,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Toute entreprise qui s'engage activement à réduire ses émissions de CO₂ et à améliorer son efficacité énergétique se voit remettre notre label « CO₂ & kWh réduits ». Ce label signale son engagement en faveur du climat et de l'environnement.

2001

Notre gestion énergétique est simple et avantageuse. Depuis le début de nos activités en 2001, nous pensons en termes de rentabilité.

LABEL DE L'AENEC



Fondée par les principales associations économiques



COMITÉ DE DIRECTION

(à partir du 1^{er} janvier 2017)

De gauche à droite :

PRÉSIDENTE : RUDOLF MINSCH,
economiesuisse

VICE-PRÉSIDENTE : HANS-ULRICH BIGLER,
CONSEILLER NATIONAL, Union Suisse des arts
et métiers (USAM)

ROLAND BILANG, Union pétrolière (UP)

DANIELA DECURTINS, Association suisse de
l'industrie gazière (ASIG)

MICHAEL FRANK, Association des entreprises
électriques suisses (AES)

MAX FRITZ, Groupement d'intérêt des industries
intensives en consommation d'énergie (IGEB)

MICHAEL MATTHES, scienceindustries

MARTIN A. SENN, Société suisse des
entrepreneurs (SSE)

SONJA STUDER, Swissmem (VSM)



DIRECTION

(à partir du 1^{er} janvier 2017)

De gauche à droite :

ARMIN EBERLE, directeur

ROCHUS BURTSCHER, responsable finances
et opérations

ERICH A. KALBERMATTER, chef de secteur

MARTIN KERNEN, chef du secteur Suisse romande

STEFAN KRUMMENACHER, chef de secteur

THOMAS WEISSKOPF, chef de secteur



Financement largement assuré par les participants

En 2016, les dépenses opérationnelles de l'AEnEC s'élèvent à 15,1 millions de francs au total. Les cotisations versées par les entreprises participantes se montent à 14,1 millions de francs environ, soit plus de 93 % de notre budget total. L'expérience montre que les entreprises participantes consacrent 8 à 10 millions de francs supplémentaires, investissements non compris, à la mise en œuvre des conventions d'objectifs sous forme de prestations qu'elles fournissent elles-mêmes.

CONTRIBUTIONS DE LA CONFÉDÉRATION ET DES ASSOCIATIONS

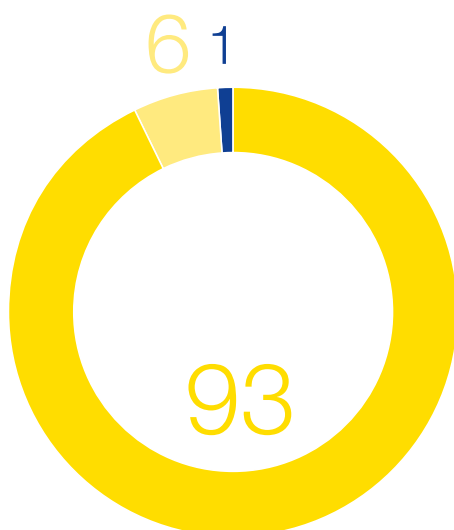
Les associations membres de l'AEnEC ont contribué au budget général à hauteur de 100 000 francs. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a fourni un million de francs (hors TVA).

15,1
millions

de francs suisses :
c'est le total des dépenses opérationnelles en 2016.

93 %

de notre budget total provient des cotisations de nos entreprises participantes.



PROVENANCE DES MOYENS FINANCIERS EN POURCENT

- Entreprises participantes et tiers
- OFEV/OFEN
- Associations membres

Nous accompagnons nos participants dans toute la Suisse

Le pilotage opérationnel de l'AEnEC est assuré par la direction et par les chefs de secteur, avec l'appui des quatre collaborateurs et collaboratrices de la Centrale de Zurich. 97 ingénieurs et ingénieures de toutes les régions linguistiques du pays, qui remplissent parfois une double fonction, accompagnent nos 3800 participants des quatre coins du pays.

NOS PARTICIPANTS AU CENTRE

Notre équipe compte quatre chefs de secteur, 51 modérateurs et modératrices du modèle Énergie, 69 conseillers et conseillères du modèle PME, quatre modérateurs et modératrices des groupes Transport et sept gestionnaires responsables du suivi et des outils. Nos participants sont toujours au cœur de nos activités. Les ingénieurs mandatés par l'AEnEC passent tous un examen d'accréditation pour obtenir le certificat de conseiller que nous délivrons. Pour assurer à nos participants notre suivi compétent et neutre par rapport aux produits, huit nouveaux conseillers PME ont été accrédités et formés en 2016.

« Nous travaillons avec passion pour faire en sorte que nos participants atteignent leurs objectifs de performance énergétique et d'émissions de CO₂ au moyen de mesures d'amélioration rentables. »

NOTRE VISION



« GRÂCE À LEURS ÉCHANGES DANS LES GROUPES DU MODÈLE ÉNERGIE, NOS PARTICIPANTS BÉNÉFICIENT DE RÉCITS ET D'EXEMPLES CONCRETS DE PREMIÈRE MAIN. »

Sahar Pasche, conseillère AEnEC

« LORSQUE LES MESURES D'AMÉLIORATION MISES EN ŒUVRE PORTENT LEURS FRUITS ET QUE LES ENTREPRISES COMMENCENT À SE PASSIONNER POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, C'EST UN BEAU MOMENT. »

Walter Bisang, conseiller AEnEC



« LES 97 INGÉNIEURS DE TOUTES LES RÉGIONS LINGUISTIQUES QUE NOUS AVONS MANDATÉS S'ENGAGENT FORTEMENT DANS LA MISE EN APPLICATION DE NOTRE GESTION DE L'ÉNERGIE. »

Carmen Engi, communication et administration

« UNE AUTRE CONSCIENCE VIS-À-VIS DE L'ÉNERGIE. »

Rencontre avec Laurent Favre, conseiller d'État, Neuchâtel

Neuchâtel, un canton pionnier pour les énergies renouvelables et les économies d'énergie dans l'industrie ?

Neuchâtel a été en effet un pionnier des technologies solaires et ne cesse d'innover notamment grâce au Centre national de compétences pour le photovoltaïque du Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM). Il a été proactif dans les réseaux de chauffage à distance alimentés au bois ou par rejets thermiques. Il fut le premier canton à se doter d'un concept éolien cantonal, adopté par le peuple. Il a été aussi, en 2002, l'un des deux premiers cantons à introduire dans sa législation un article sur les grands consommateurs, l'article 49, concrétisé en 2005 par un arrêté fixant l'objectif d'évolution de l'efficacité énergétique cantonale à 117 % sur 10 ans. Les premières conventions d'objectifs ont été signées en janvier 2006. Le Prix solaire suisse décerné aux Neuchâtelois en 2009 a distingué une politique exemplaire encourageant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables locales.

Combien d'entreprises neuchâteloises, quels engagements énergétiques, quels résultats ?

Nos 140 entreprises, sur près de 170 sites, consomment 40 % environ de l'électricité du canton, soit 446 millions de kWh. L'article 49 a conduit 54 % des grands consommateurs à opter pour une convention d'objectifs universelle (COU) auprès de l'AEnEC, 34 % pour une convention cantonale et 12 % pour une analyse de consommation. Leurs efforts ont porté : l'efficacité énergétique

cantonale a atteint 125 %, au-delà des 117 % attendus : 109 millions de kWh par an d'énergie électrique ont été économisés soit la consommation de 32 000 ménages, plus 153 millions de kWh par an d'énergie thermique, l'équivalent de 15,3 millions de litres de mazout ou des besoins en chauffage et eau chaude sanitaire de 30 000 nouveaux appartements ! On peut féliciter les entreprises, et les remercier.

Une deuxième décennie d'action a débuté en 2017. Avec quels objectifs et nouveautés ?

Cette nouvelle période, sur des bases légales revues, s'inscrit dans la Stratégie énergétique 2050 et la Conception cantonale de l'énergie. D'ici à 2025, la consommation d'énergie finale doit diminuer de 16 %, de 4800 à 4000 GWh, avec une part de renouvelable plus que doublée, de 290 à 720 GWh. Nos grands consommateurs poursuivront leur démarche à l'échéance de leur première convention d'objectifs, avec un choix simplifié : COU ou analyse de consommation. De nouvelles entreprises les rejoindront. Et des incitations s'ajouteront au remboursement de la taxe sur le CO₂ et du supplément RPC, les entreprises conventionnées se verront exonérées de la redevance cantonale sur l'électricité.

Comment situez-vous la convention d'objectifs universelle que propose l'AEnEC pour concrétiser des mesures d'efficacité ?

Déclinée par l'AEnEC en modèle PME et modèle Énergie, elle offre à chaque

entreprise un outil adapté à ses spécificités. Et pour les entreprises grandes consommatrices réparties sur plusieurs sites, plusieurs cantons, une COU unique est un avantage pour répondre à toutes les dispositions légales.

Comment les entreprises neuchâteloises ont-elles évolué dans leur vision de l'énergie ?

L'énergie, la manière de la consommer, son origine (renouvelable ou pas) ont pris une place plus importante au sein des entreprises, dont les efforts financiers pour améliorer, pour atteindre les objectifs de leur convention sont à souligner. Leurs investissements ont des retombées non négligeables pour l'économie cantonale : selon notre conception directrice, réduire notre consommation et développer les énergies renouvelables devrait générer localement un chiffre d'affaires de 1,2 milliard et environ 350 emplois plein temps !

→ www.ne.ch/autorites/ddte

LAURENT FAVRE

Né à Fleurier en 1972, Laurent Favre, ingénieur agronome, a dirigé la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (2000 à 2012) et présidé entre autres la Fédération suisse des vignerons (2009 à 2014) et Swiss Engineering (2012 à 2014). Conseiller national de 2007 à 2014, il a siégé à la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE-N), domaines dont il a depuis 2014 la charge en tant que conseiller d'État de la République et canton de Neuchâtel.



125 %

C'est le niveau d'efficacité énergétique atteint par les entreprises neuchâtelaises en 2016 au terme d'une première décennie de mesures d'amélioration, bien au-delà des 117 % attendus par les autorités !

PARTENARIATS

Nous apportons notre appui à la Confédération dans la mise en œuvre des objectifs climatiques

Relais gagnant

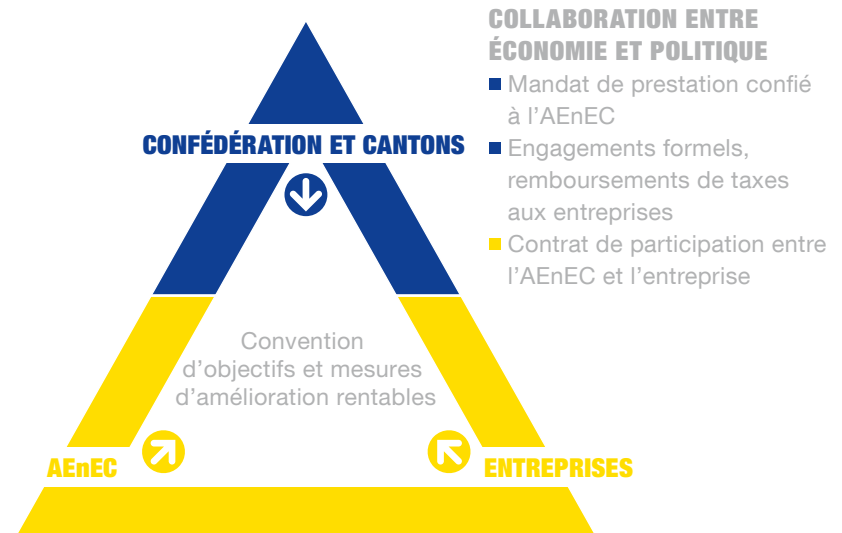
Nous constituons le relais entre les entreprises, la Confédération et les cantons. Nos entreprises participantes bénéficient des divers appuis financiers de nos partenaires.

La loi sur le CO₂ fixe les objectifs de la politique climatique de la Confédération. Elle prévoit notamment que d'ici 2020, la Suisse réduise ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à leur niveau de 1990. L'économie est tenue d'apporter sa contribution par une taxe prélevée sur le CO₂ émis par les combustibles fossiles. L'AEnEC garantit que les entreprises puissent s'acquitter de cette obligation de manière rentable : si elles s'engagent formellement à diminuer leurs émissions de CO₂, elles obtiennent le remboursement de la taxe sur le CO₂. Ce remboursement est réservé aux entreprises dont les activités sont explicitement définies dans l'ordonnance sur le CO₂ et dont les émissions annuelles de CO₂ se montent à 100 tonnes au moins. Ce volume correspond à 38 000 litres de mazout ou 500 000 kWh de gaz naturel environ.

LA CONVENTION D'OBJECTIFS POUR OBTENIR UN REMBOURSEMENT

La loi fédérale sur l'énergie prévoit des contributions financières en faveur du recours aux énergies renouvelables (RPC). Ces contributions sont financées par un supplément réseau, de 1,3 centime par kWh en 2016. Les entreprises à forte consommation d'électricité, dont les frais d'électricité équivalent à 10 % au moins de la valeur ajoutée brute, peuvent obtenir le remboursement du supplément réseau. Si les frais d'électricité sont compris entre au moins 5 % et moins de 10 % de la valeur ajoutée brute, le remboursement est partiel. Le remboursement est soumis à certaines conditions : son montant doit être de 20 000 francs au moins et l'entreprise est tenue de conclure une convention d'objectifs avec la Confédération.

→ www.bafu.admin.ch/fr



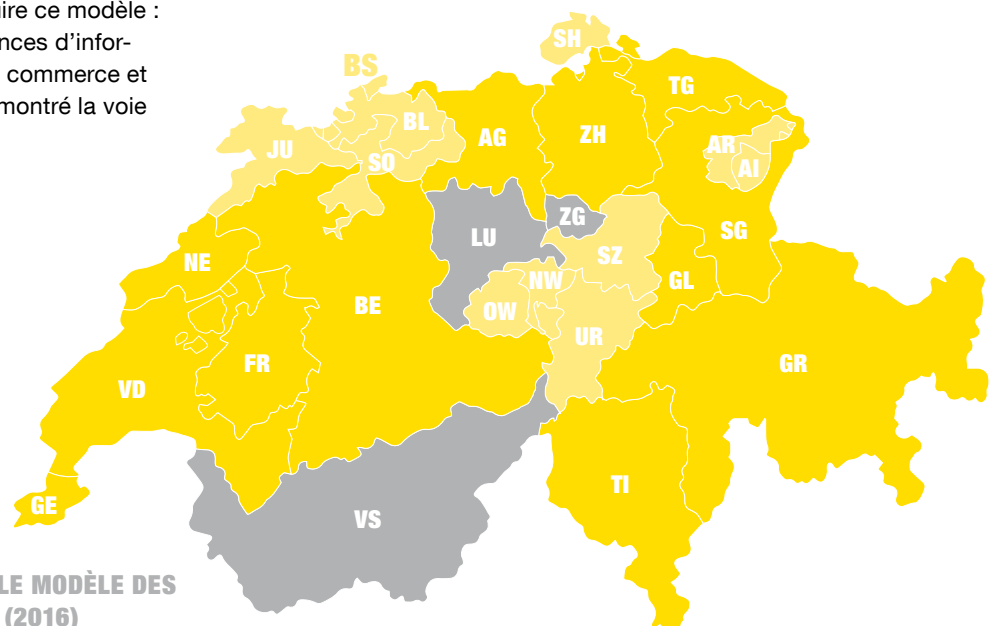
Nous apportons notre appui aux cantons dans la mise en œuvre du modèle des grands consommateurs (MGC)

En vertu des lois cantonales sur l'énergie, les grands consommateurs d'énergie peuvent être tenus d'améliorer l'efficacité énergétique de leur exploitation. Les grands consommateurs d'énergie sont les entreprises qui consomment annuellement plus de 5 GWh de chaleur et/ou plus de 0,5 GWh par an d'électricité sur un site de consommation ou à un point de mesure. Les cantons de Zurich et de Neuchâtel disposent d'une longue expérience dans l'application du modèle des grands consommateurs. Les cantons d'Argovie, de Genève, de Glaris, des Grisons et de Saint-Gall l'utilisent depuis 2013 ; les cantons de Fribourg et de Thurgovie depuis 2014 et les cantons de Berne et de Vaud depuis 2015. En 2016, nous avons aidé les cantons de Bâle-Ville, du Jura, de Schaffhouse et de Soleure à introduire ce modèle : nous avons organisé des séances d'information avec les chambres de commerce et avec des entreprises qui ont montré la voie dans les cantons concernés.

MISE EN ŒUVRE PAR L'AENEC

En concluant une convention d'objectifs avec notre appui, les grands consommateurs d'énergie peuvent être dispensés de suivre des dispositions cantonales détaillées, qui portent par exemple sur les taux maximaux d'énergies non renouvelables admis : le canton leur demande plutôt de s'engager à améliorer leur performance énergétique globale. L'objectif annuel est de l'ordre de 2 % par an en moyenne, durant dix ans. Pour mettre ce modèle en œuvre, nos conseillers définissent des objectifs portant sur l'efficacité énergétique et les émissions de CO₂ propres à chaque entreprise et à chaque groupe du modèle Énergie.

→ www.endk.ch/fr



CANTONS QUI APPLIQUENT LE MODÈLE DES GRANDS CONSOMMATEURS (2016)

- Appliqué ou en cours d'application
- Ancré dans la loi cantonale sur l'énergie
- Pas encore ancré dans la loi cantonale sur l'énergie

Des partenariats au service de nos participants

CHACUN Y GAGNE, FOURNISSEURS D'ÉLECTRICITÉ COMPRIS

Nous entretenons de bons contacts avec les fournisseurs d'électricité, qui sont les interlocuteurs directs de nos participants dans les domaines de l'électricité et de la chaleur. Ils les informent des services qui leur sont proposés tout en leur apportant leur appui pour la mise en œuvre. En 2016, la société « Elektrizitätswerk Zermatt SA » et les services industriels de la ville de Saint-Gall ont rejoint nos partenaires de distribution.

→ www.electricite.ch

FONDATION KLIK POUR LA PROTECTION DU CLIMAT ET LA COMPENSATION DE CO₂

La fondation KliK est une communauté intersectorielle qui agit pour la compensation des carburants selon la loi sur le CO₂. Elle est mandatée par les importateurs de carburants pour s'acquitter de l'obligation légale qui incombe à ceux-ci de compenser une partie des émissions de CO₂ dues aux carburants. Dans le cadre des projets de compensation, l'AEnEC dirige un programme d'efficacité énergétique des véhicules et des transports. Les attestations que nos participants sont susceptibles d'obtenir sont financées par KliK. KliK acquiert des attestations auprès des entreprises qui ont conclu une convention d'objectifs impliquant un engagement formel pour leurs émissions de CO₂. Ces entreprises obtiennent ces attestations en échange des excédents par rapport à leurs objectifs.

→ www.klik.ch/fr

RAIFFEISEN : L'ATOUT DE LA DURABILITÉ

En 2016, nous nous sommes attachés un nouveau partenaire, la banque Raiffeisen. Dans le cadre de « Business MemberPlus », Raiffeisen offre à ses sociétaires 750 francs pour un

premier conseil de l'AEnEC. La banque propose également une formation gratuite sur la durabilité destinée aux collaborateurs et offre des propositions de financement individualisées des mesures d'amélioration.

→ memberplus.raiffeisen.ch/fr

LA FONDATION SUISSE POUR LE CLIMAT, DE L'ARGENT COMPTANT POUR LES PME

La Fondation Suisse pour le Climat rassemble 27 sociétés de services de Suisse et du Liechtenstein qui se sont fixé pour objectif d'investir dans la protection du climat les moyens financiers qu'elles ont reçu de la redistribution nette de la taxe sur le CO₂. La Fondation Suisse pour le Climat coopère avec l'AEnEC depuis 2009. Depuis, près d'un demi-millier de nos PME participantes ont bénéficié de la contribution de la Fondation Suisse pour le Climat. En 2016, la Fondation Suisse pour le Climat a soutenu 150 conventions d'objectifs de PME en prenant à sa charge une partie de la cotisation de participation à l'AEnEC.

→ www.fondation-climat.ch

HELPHY.CH, L'EXPERTISE AU SERVICE DES PME

Le site helpy.ch est une plate-forme sur laquelle des experts dans les domaines les plus variés partagent leur savoir et leur expérience. Rochus Burtscher, notre chef des finances et de l'opérationnel, met son expertise au service des questions de gestion et de performance énergétique qui lui sont posées.

→ www.helpy.ch

Notre site vous présente tous les programmes incitatifs de nos partenaires dans votre région :

→ www.aenec.ch/appuisfinanciers

De bonnes raisons de participer à l'AEnEC

- 1.** Réduction de la facture énergétique
- 2.** Améliorations rentables et individualisées
- 3.** Remboursement de la taxe sur le CO₂ et du supplément réseau
- 4.** Des allègements pour les grands consommateurs
- 5.** Des produits et outils sur mesure
- 6.** Une réalisation simple en six étapes
- 7.** Un accompagnement et un conseil professionnels
- 8.** Des échanges d'expériences entre entreprises
- 9.** Des programmes d'appui incitatifs
- 10.** Un atout pour votre image





THIERRY BENOÎT

Administrateur, Cendror Récupération SA,
La Chaux-de-Fonds (NE)



GUIDO TOGNOLA

Directeur, SIP Industrial Promotion SA, San Vittore (GR)



ROLAND OESCHGER

Directeur, Brauerei Adler SA, Schwanden (GL)

POUR LA SUISSE ROMANDE

CENDROR RÉCUPÉRATION SA, LA CHAUX-DE-FONDS (NE)

Le rapport d'activités 2016 de l'AEnEC en français a été réalisé avec l'aimable participation de Cendror Récupération SA, spécialisée dans la revalorisation des métaux précieux. Continuatrice sous cette enseigne depuis 2002 des activités d'une fonderie plus que centenaire, l'entreprise traite une centaine de tonnes de déchets métalliques par an, purs ou mêlés à d'autres types de déchets. Chauffer à haute température et refroidir est exigeant en énergie, mais Cendror SA n'est pas moins exigeante quant aux solutions pour mieux consommer, améliorer l'efficacité, réduire les émissions ...

→ www.cendror.ch

POUR LA SUISSE ITALIENNE

SIP INDUSTRIAL PROMOTION SA, SAN VITTORE (GR)

Le rapport d'activités 2016 en italien de l'AEnEC a été réalisé avec l'aimable participation de SIP Industrial Promotion SA. Cette entreprise familiale sise à San Vittore (GR) se présente comme un « laboratoire de production industriel ». Elle fabrique des granulés spéciaux destinés à la production de matières plastiques tout en menant des recherches sur les machines. SIP SA a en effet fondé sa stratégie sur des investissements permanents dans la technologie, la compétence, la qualité et la flexibilité. Durant ses deux ans de participation au modèle PME de l'AEnEC, elle a déjà économisé beaucoup d'énergie.

→ www.sipsa.ch

POUR LA SUISSE ALÉMANIQUE

BRAUEREI ADLER SA, SCHWANDEN (GL)

Le rapport d'activités 2016 en allemand de l'AEnEC a été réalisé avec l'aimable participation de la Brauerei Adler SA. Cette brasserie glaronnaise de tradition participe au modèle PME de l'AEnEC depuis trois ans. Fondée en 1828, elle est aujourd'hui dirigée par le représentant de la quatrième génération. Chaque année, elle brasse 9000 hectolitres de bière. Elle tient aussi un commerce de boissons et dessert tout le canton de Glaris et les régions avoisinantes.

→ www.brauereiadler.ch

**AGENCE DE L'ÉNERGIE
POUR L'ÉCONOMIE (AENEC)**

Hegibachstrasse 47

8032 Zurich

+41 44 421 34 45

info@enaw.ch

www.aenec.ch

LA GESTION DE L'ÉNERGIE PAR ET POUR L'ÉCONOMIE. DEPUIS 2001.

